



## Bulletin d'inscription des restaurants, des buvettes, des snacks et des marchands à Fête la Terre 2020

Le soussigné s'inscrit pour Fête la Terre 2020, en déclarant avoir pris connaissance du Règlement des restaurants, des buvettes, des snacks et des marchands de Fête la Terre, de mars 2020 (téléchargeable sous <https://ne2013.ne.ch/autorites/DDTE/SAGR/evologia/manifestations/Pages/Fete-la-terre.aspx>)

Références du demandeur (responsable de l'exploitation du stand)			
Nom de l'établissement ou du stand			
Produits vendus (description détaillée)			
Vente de boissons fermentées		<input type="checkbox"/> : Oui (CHF 20.00/jour)	<input type="checkbox"/> : non
Vente de boissons alcooliques		<input type="checkbox"/> : Oui (CHF 40.00/jour)	<input type="checkbox"/> : non
Nom		Prénom	
Rue et n°		NPA	
Tél. privé		Localité	
Tél. portable		Courriel	
Tél. prof.		Immatriculation du véhicule	

**Activité demandée:**  Marchand  Buvette  Snack  Association  
V. règlement Art. 101 à 104  
(Cocher obligatoirement une case)

*Les restaurants et les buvettes paient un droit de bouchon, (art. 409), ainsi que les émoluments du SCAV (art. 603)  
Les snacks et les marchands paient un loyer (art. 601), ainsi que les émoluments du SCAV (art. 603)*

Marché désiré  Marché itinérant  Espace associatif

Type de stand  Tente  Remorque (si oui préciser la longueur avec le timon : \_\_\_\_\_ cm)

### Demandes particulières

Place supplémentaire, nombre de mètres linéaires en plus : \_\_\_\_\_ Taille du stand demandée : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_  
(Majoration du loyer, v. règlement, art. 601) Base 3x3 m

Électricité (10 A)  Puissance suppl.:  \_\_\_\_\_ A  
(Payant, v règlement, art. 602)

**Lieu, date et signature :** \_\_\_\_\_

À retourner jusqu'au 30 avril 2020 à

Evologia

Route de l'Aurore 6

2053 Cernier